

Exercice 1.

CORRIGÉ

CAP 7 points    BEP 5 points

1 a) Marc

b) Marc dépense pour le sport  $1000 \times 0,50 = 500$   
 Paul dépense pour le sport  $1000 \times 0,10 = 100$

Ceci n'est donné qu'à titre indicatif, toute autre justification correcte sera acceptée. Un calcul n'est pas exigé.

2) Chacun consacre aux loisirs un budget de 1000F.

3) Pour Marc:  $1000 \times 0,10 = 100$

Le budget consacré à la musique pour Marc est de 100F.

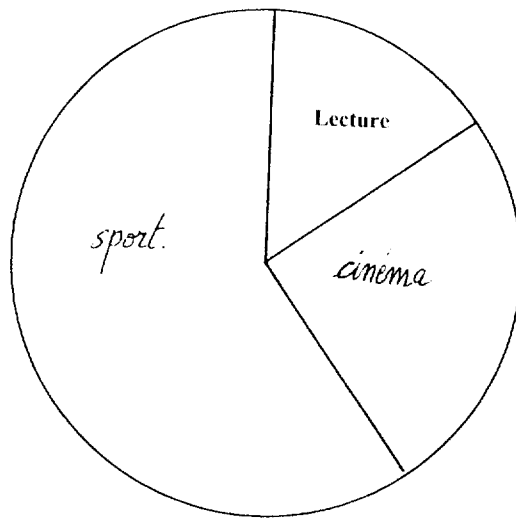
4)  $360 \times 0,20 = 72$ .

La mesure, en degrés, du secteur angulaire correspondant au cinéma est 72.

5 a)  $\frac{500}{1000} = 0,5$  soit 50% ou bien  $50 + 10 = 60$ .  
 donc 60%

Le pourcentage qui représente la dépense que Marc consacre au sport est 60%

b) Il n'est pas nécessaire de faire des calculs qui ne seront pas exigés.



leisure 1 0,5

secteurs 1 0,5

Quand plusieurs questions sont dépendantes, les correcteurs doivent compter la totalité des points si le raisonnement pour une question est juste alors que la valeur utilisée, résultant d'une question précédente est fautive.

**CAP-BEP**

A/ 1/ Monsieur Legrand peut payer ce téléviseur en 3 versements mensuels car il possède la carte de fidélité du supermarché.

A/ 2/  $510 - 500 = 10$

En utilisant la carte de fidélité, monsieur Legrand paye 10 € de plus que le prix affiché.

A/ 3/ Pourcentage que représentent ces 10 € par rapport au prix affiché :

$$\frac{10}{500} = 0,02 \text{ soit } 2 \%$$

B/ 1/  $450 + 170 = 620$

Le total des charges mensuelles est 620 €.

B/ 2/  $1770 \times \frac{1}{3} = 590$

Le tiers des revenus mensuels nets de monsieur Legrand est 590 €.

B/ 3/ Le total des charges mensuelles de monsieur Legrand est :

inférieur au tiers de ses revenus mensuels nets

égal au tiers de ses revenus mensuels nets

supérieur au tiers de ses revenus mensuels nets

B/ 4/ Monsieur Legrand ne peut pas accepter l'offre du supermarché car le total de ses charges mensuelles est supérieur au tiers de ses revenus mensuels nets.

**BEP SEULEMENT**

C/ 1/  $500 - 108 = 392$

La somme restant à payer, après le 1<sup>er</sup> versement de l'acompte de 108 € à la commande, est de 392 €.

C/ 2/  $392 = 5V - \frac{0,08V}{12} (1 + 2 + 3 + 4 + 5)$

$$392 = 5V - \frac{0,08V}{12} \times 15$$

$$392 = 5V - 0,1V$$

$$392 = 4,9V$$

C/ 3/  $392 = 4,9V$

$$\frac{392}{4,9} = \frac{4,9V}{4,9}$$

$$80 = V$$

L'ensemble solution de l'équation  $392 = 4,9V$  est  $S = \{80\}$

C/ 4/ Le montant, en euro, d'un versement mensuel est de 80.

CAP	BEP
0,5	0,5
0,5	0,5
1,5	0,5
1,5	1
1	0,5
2	1
1	0,5
0,5	0,5
0,5	0,5
	0,5
	1
	0,5
	0,5
	0,5

